

Les fermes herbagères du CEDAPA utilisent 5 fois moins de phytos que la ferme Côtes d'Armor.

Après les nitrates, les pesticides s'affichent comme le point fort des systèmes herbagers. Normal, puisque les prairies consomment peu de pesticides. Mais les systèmes herbagers pratiquent aussi des rotations longues qui réduisent le risque de bio-agresseurs sur les cultures.

Les fermes du Cedapa utilisent cinq fois moins d'herbicides que la moyenne des fermes des Côtes d'Armor, toutes productions confondues. Facile, diront les sceptiques, de se comparer à toutes les fermes, qui comptent souvent beaucoup de cultures, et peu de possibilités de faire de

l'herbe. Allons plutôt regarder du côté des fermes laitières : les fermes Bovin lait du Cedapa utilisent 4 fois moins de produits phytosanitaires que la moyenne des fermes du réseau Etre (Réseau des Chambres d'Agriculture

Bretagne, Equilibre Travail Revenu Environnement).

L'explication de ce bon résultat est simple : la prairie, qui représente 74% de la surface des fermes. Or, c'est la culture qui consomme le moins de produits phytosanitaires : elle reçoit seulement 13,5% des quantités de matières actives utilisées. Près de la moitié des agriculteurs utilisant des pesticides n'en ont pas utilisé sur prairie au cours de la campagne 2005-2006.

Mais l'effet système herbager ne s'arrête pas là. Les résultats des fermes du CEDAPA sont aussi meilleurs sur les cultures :

l'indice de fréquence de traitement varie de 0,07 à 1,2, pour une valeur moyenne de 0,26 (toutes cultures et tous pesticides confondus).

Cette différence est là encore liée en partie au pourcentage d'herbe dans la SAU, un effet système à l'intérieur des fermes herbagères. Moins on a de cultures, moins on traite.

Ces résultats s'expliquent aussi par les types de production :

Production	IFT moyen	Nombre de fermes n'utilisant pas de pesticides
Bovin lait (25 fermes)	0,36	4 = 16 %
Bovin viande (15 fermes)	0,07	10 = 67 %
Ovin viande (7 fermes)	0,16	3 = 43 %
Mixtes (6 fermes)	0,26	3 = 50 %

Les fermes laitières sont plus consommatrices de produits phytosanitaires, tandis que les fermes en viande bovine en consomment moins.

Pour les fermes laitières, l'utilisation de produits phytosanitaires augmente avec le chargement de la ferme (mesuré en termes d'azote produit et importé par ha de SAU).

Reste cependant de grandes différences sur les hectares de cultures, que n'expliquent pas des effets systèmes, puisque l'IFT en céréales varie de 0,8 à 4,4, et l'IFT betteraves de 0,4 à 3,2.

Cela signifie qu'il reste des marges de progrès importantes, en terme d'environnement, mais aussi en terme d'économie !

	IFT de référence Côtes d'Armor	IFT Cedapa
IFT hors herbicide (Sur blé, orge, colza, pois protéagineux)	3,05	0,54
IFT herbicide grandes cultures (Sur blé, maïs, orge, colza, pois protéagineux, prairie et pomme de terre)	1,03	0,16

L'indice de fréquence de traitement sur grandes cultures est plus de six fois inférieur pour les herbicides à celui qui sert de référence dans les Côtes d'Armor, et plus de cinq fois inférieur pour les fongicides et les insecticides. Non seulement les agriculteurs du CEDAPA traitent beaucoup moins de surfaces, mais ils traitent aussi en moindres quantités les surfaces de culture. L'adoption de rotations longues, avec des prairies, conduit à minimiser le risque adventice et bio-agresseur, et permet ainsi de réduire de manière significative la quantité de pesticides utilisés.

Il reste cependant du travail à faire sur les pratiques phytosanitaires des herbagers, car elles sont très variable selon les fermes : on va de 9,9 g/ha à 964,3 g/ha, pour une donnée moyenne de 157 g/ha de SAU de matières actives utilisées, et

■ L'indicateur de fréquence de traitement (IFT)

Il comptabilise le nombre de doses homologuées utilisées en moyenne par hectare au cours d'une campagne. Il reflète ainsi l'intensité du recours aux produits phytosanitaires en agriculture.

IFT = Somme de l'ensemble des surfaces développées de la ferme / Surface totale de l'exploitation (SAU)

La surface développée = la somme de [(dose de chaque pesticide utilisée par ha X nombre d'hectares traités) / Dose homologuée du pesticide par ha]

Par exemple, si sur une ferme de 30 hectares, on fait un désherbage sur toute la surface à la dose homologuée, l'IFT sera de 1. Si sur cette même ferme, on fait un désherbage sur toute la surface à mi dose, l'IFT sera de 0,5. L'IFT sera également de 0,5 si on fait un désherbage à pleine dose sur la moitié de la surface.

■ L'IFT de référence Côtes d'Armor

Il est calculé à partir des résultats IFT par culture issus de l'enquête SCEES 2001 et de l'assolement Côtes d'Armor 2006. Cet IFT est utilisé dans le cadre des mesures agro-environnementales phyto : l'agriculteur s'engage à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par rapport à un IFT de référence du territoire.

On distingue :

- "l'IFT herbicides" comptabilisant les produits herbicides,
- "l'IFT hors herbicides" comptabilisant tous les autres produits phytosanitaires que les herbicides (insecticides, fongicides, régulateurs de croissance, anti-limaces, etc).